

Fédération Française des Pêches Sportives Eau Douce

Comité Départemental
Saône et Loire (CDPSed 71)

CHAMPIONNAT R2 Mixte (CDPS 71)



11 et 12 mai 2024

CANAL et ETANG CHAMPFORGEUIL

Organisé par le CDPSed 71

PROGRAMME

Samedi 11 MAI 1^{ère} Manche

Accueil des compétiteurs **AU CANAL à SANDERS**

Rendez-vous à partir de 10h00.

10h30 à 11h00 : Pointage - Contrôle des licences.

11h15 : Consignes - Rappel du règlement - Tirage au sort.

12h45 : Signal contrôle des esches et amorces.

13h50 : Amorçage.

14h00 : Début de la manche.

16h55 : Signal 5 dernières minutes.

17h00 : Fin de la manche retour à la buvette (Canal du Centre)



Dimanche 12 MAI 2^{ème} Manche

Accueil des compétiteurs à **L'ÉTANG de la GAULE**

06h30 : Tirage au sort (ordre des manches).

07h30 : Signal contrôle des esches et amorces.

08h25 : Amorçage.

08h30 : Début de la manche.

11h25 : Signal 5 dernières minutes.

11h30 : Fin de la manche.



Dimanche 11 mai 3^{ème} Manche

13h00 : Distribution des fiches.

13h30 : Signal contrôle des esches et amorces.

14h25 : Amorçage.

14h30 : Début de la manche.

17h25 : Signal 5 dernières minutes.

17h30 : Fin de la manche.

18h00 : Palmarès et vin d'honneur sur place (à l'étang)



BUFFET - BUVETTE

REGLEMENTATION

Règlement FFPSed - 3 manches de 3 heures.

Le championnat se déroulera **sur 2 secteurs.1 manche au canal le samedi et 2 manches à l'étang le dimanche.**

Cannes limitées à 13m00 - Moulinet 8m

Esches : 1 litre dont 1/4 litre de fouillis et 1/4 litre de vers de terre non coupés
(Par manche) - Présentation des esches dans des boîtes mesures.

Amorces : 10 litres (toutes amorces confondues prêtes à l'emploi, terre comprise)
L'amorce doit être vierge de toutes esches au début de chaque manche.
Le tamisage est interdit après le passage des contrôleurs.

Poissons pesés vivants - Bourriche obligatoire

Classement : 1 point par gramme

Arbitres : Guillot Philippe - Boureille Jean-Jacques

Inscriptions : A envoyer avant le 11 Avril :

Thomas Jean Pierre

10 Rue Pierre Mendès France

71 100 Saint Rémy

03.85.92.96.47

06 28 20 87 02

jeanpierrethomas61@gmail.com

En cas de forfait prévenir :

Thomas Jean Pierre

Responsables locaux :

Thomas Jean-Pierre

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve